

# FICHE D'INSCRIPTION

## CQP IV 2023

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Date de naissance : ____/____/____	
N° de licence FFV :	

- N° de tél :
- MAIL :
  
- Formation pédagogique CQP IV 2023 Voile légère.  
Coût : 600€ (Prise en charge possible se rapprocher de la Semvie Nautisme)

### SUPPORT TECHNIQUE SOUHAITE (Rayer les mentions inutiles)

- Planche à voile
- Dériveur /Catamaran
  
- Atteste de mon aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.
- Certifie être apte médicalement à la pratique de la voile et m'engage à détenir un certificat médical pour la pratique de la voile et de son enseignement.

### Si Stagiaire mineur, autorisation parentale :

Je soussigné(e) (Nom et Prénom).....  
né(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ représentant légal de(s) l'enfant(s) ou ayant eu l'autorisation de signature par le représentant légal :

- l'autorise à effectuer le stage de formation CQP IV au sein de la Semvie Nautisme.
- Atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.
- Certifie que la personne inscrite est apte médicalement à la pratique de la voile et s'engage à détenir un certificat médical pour la pratique de la voile et de son enseignement.
- Autorise le stagiaire à participer aux activités
- Autorise le stagiaire regagner seul son domicile
- Autorise en cas d'urgence à solliciter une prise en charge du stagiaire par un établissement hospitalier ou toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité

Fait à

Le : / /

Signature, précédée de la mention  
«Lu et approuvé»  
(Représentant légal ou ayant eu  
l'autorisation de signature)

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la SEMVIE NAUTISME et ses clients « Individuels », bénéficiaires des prestations activités nautiques. La réservation d'une activité par une inscription implique l'acceptation des conditions générales de réservation et de vente telles qu'énoncées ci-après :

## ARTICLE 1 : CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de réservation et de vente concernent les activités de voile durant la formation CQP IV 2022.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTION

L'inscription deviendra définitive après réception par la SEMVIE NAUTISME de la fiche d'inscription dûment complétée et signée.

Aucune inscription ne peut être prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant au montant total de la réservation.

Atteste de l'aptitude du stagiaire à s'immerger et à nager 25 mètres au moins.

Autorise les responsables de la structure à faire donner les soins médicaux, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale qui apparaîtrait indispensable au cours de l'activité pour le stagiaire et m'engage à en assurer le règlement des dépenses.

Dégage la responsabilité du Directeur de la structure en dehors des heures d'activités.

Atteste avoir pris connaissance du niveau de pratique requis pour s'inscrire à la formule choisie et avoir le niveau technique nécessaire pour suivre la formule choisie.

## ARTICLE 3 : MODIFICATION – ANNULATION

Toute demande de modification sera soumise à l'appréciation de la SEMVIE NAUTISME et des places disponibles.

Tout cours manqué pour raison personnelle ne pourra pas être rattrapé, seul un certificat médical permet un remboursement de tout ou partie de la réservation.

Des conditions météo ou de pratiques de l'activité défavorables ne constituent pas une clause d'annulation. L'activité sera aménagée ou remplacée sans donner lieu à un remboursement même partiel. Le responsable de la base nautique décide du support et du lieu de pratique adaptés aux conditions météo et au niveau des stagiaires pour garantir leur sécurité et le bon déroulement de la séance.

## ARTICLE 4 : ASSURANCE

La SEMVIE NAUTISME a souscrit une assurance responsabilité civile liée aux activités dispensées auprès de la compagnie MMA n° 145 463 573

## ARTICLE 6 : VESTIAIRES

Des vestiaires et sanitaires sont mis à disposition des stagiaires pendant la durée de l'activité. En cas de vol ou de détérioration de vêtements et (ou) d'objets personnels, l'établissement ne peut être tenu responsable. Les stagiaires sont invités à ne pas entreposer d'objets de valeur.

## ARTICLE 7 : AFFICHAGE

Conformément au code du sport, un panneau visible de tous met en évidence : L'attestation d'assurance, le règlement intérieur de l'établissement, le plan des zones de pratique, la liste des personnes qualifiées pour l'enseignement.

## ARTICLE 8 : DIPLÔMES

Les moniteurs sont titulaires d'une qualification conformément à l'article L212-1 du code du sport. Les Educateurs peuvent enseigner des disciplines nautiques conformément à l'article L 212-3 du code du sport. La consultation des diplômes est tenue à la disposition des clients au secrétariat.

## ARTICLE 9 : INFORMATIQUE

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée. Vous pouvez accéder aux informations et éventuellement procéder aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir une documentation.

## ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE

La SEMVIE NAUTISME est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées. Sauf avis contraire de votre part lors de votre inscription, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur le site internet de la SEMVIE NAUTISME et dans tous les documents faisant la promotion de La SEMVIE NAUTISME.

## ARTICLE 11 : JURIDICTION COMPÉTENTE

Tous litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses sont de la compétence des tribunaux dans le ressort desquels se situe la SEMVIE NAUTISME.

SEMVIE NAUTISME

Forum « Port la Vie »

Boulevard de l'Égalité – BP 451

85804 ST GILLES CROIX DE VIE Cedex

0251601111

[semvienautisme@wanadoo.fr](mailto:semvienautisme@wanadoo.fr)

[www.semvie-nautisme.fr](http://www.semvie-nautisme.fr)

